

DOSSIER DE CANDIDATURE CONCOURS

TROPHÉES REUSSIR EN SEINE-SAINT-DENIS 2022

Valoriser la performance de votre entreprise : faites-vous connaître

REGLEMENT DU CONCOURS

Le concours TROPHEES "Réussir en Seine-Saint-Denis" 2022 a pour objectif de récompenser les réussites de nouvelles entreprises créées ou reprises, susciter des vocations entrepreneuriales, développer l'esprit d'entreprise, pérenniser le développement des jeunes entreprises.

1. Les organisateurs

Le concours TROPHEES "Réussir en Seine-Saint-Denis" 2022 est organisé par la CCI Seine-Saint-Denis. Cet événement est le fruit d'une initiative conjointe avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du département et le co-financement de l'Union Européenne.

2. Les partenaires

Les partenaires de ce concours sont les Collectivités territoriales, les organismes de financement, l'Ordre et l'Association des experts-comptables de la Seine-Saint-Denis, l'Ordre des avocats de la Seine-Saint-Denis, les organismes sociaux, le Pôle emploi, les associations d'appui à la création d'entreprise du département.

3. Les entreprises concernées

Le concours TROPHEES "Réussir en Seine-Saint-Denis" 2022 est ouvert aux entreprises qui répondent simultanément aux quatre conditions suivantes :

- avoir son siège en Seine-Saint-Denis,
- avoir démarré son activité à compter du 1^{er} juin 2019,
- avoir clôturé un premier exercice comptable complet d'au moins 12 mois,
- ne pas être détenue majoritairement par une autre société (sauf holding de reprise).

Les entreprises primées lors des éditions précédentes ne sont pas autorisées à concourir.

4- La sélection des dossiers

Le dossier de candidature doit comprendre :

- la fiche de candidature dûment remplie et signée,
- photocopie carte d'identité / passeport,

- copie de l'extrait d'immatriculation (RCS ou RM) mentionnant le siège social en Seine-Saint-Denis à la date de candidature,
- copie du compte de résultat et du bilan de chaque exercice clôturé,
- descriptif du parcours de création (complément si besoin à la fiche de candidature en annexe),
- fiche de présentation commerciale de l'entreprise et de ses produits / services (supports de communication par exemple),
- tous documents que l'entreprise souhaite porter à la connaissance des organisateurs : revue de presse, visuels d'illustration de l'entreprise (photos en situation, photos de produits), mini business plan, etc...

Il doit être reçu **au plus tard le 15 août 2022** à l'adresse suivante :

CCI Seine-Saint-Denis - Service Création / Jeune Entreprise
« Trophées Réussir en Seine-Saint-Denis 2022 »
191 avenue Paul Vaillant Couturier
93005 BOBIGNY Cedex

La sélection des dossiers s'effectuera à partir de l'étude des dossiers de candidature complets.

L'avis du jury s'appuiera sur :

- la cohérence du dossier présenté, la pertinence au regard du marché,
- l'originalité du projet : originalité concurrentielle, technique et/ou commerciale de l'entreprise,
- la maîtrise de l'équilibre financier et de la rentabilité,
- l'adéquation homme/projet, le parcours suivi par le ou les créateurs/repreneurs,
- le potentiel de développement de l'entreprise,
- la contribution au dynamisme économique local et/ou l'exemplarité de l'entreprise.
- l'impact positif social et environnemental de l'entreprise (pour le prix IMPACT)

Les organisateurs s'engagent à assurer la confidentialité des informations recueillies.

5. Le jury

Le jury du prix IMPACT est piloté par la CCI de Seine-Saint-Denis et composé de représentants des structures partenaires et d'experts dont la présence serait jugée utile : au moins un banquier, un expert-comptable, un représentant de la CCI Seine-Saint-Denis, un représentant du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Le jury du prix TREMPLIN est piloté par le conseil départemental et composé des opérateurs de l'AAP accompagnement renforcé des BRSA.

Il désigne les entreprises lauréates qualifiées respectivement pour leur prix. Ses décisions sont souveraines, le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix dans l'hypothèse où il considère que les candidats remplissent insuffisamment les conditions de désignation. Par ailleurs, le jury se donne le droit de décerner des « mentions spéciales ».

6. Les prix

Les TROPHEES "Réussir en Seine-Saint-Denis" 2022 récompensent les catégories suivantes :

- Prix IMPACT "Prix de la création d'entreprise à impact en Seine-Saint-Denis" (un prix catégorie femme et un prix catégorie homme)
- Prix TREMPIN "Prix du parcours de création en Seine-Saint-Denis" (un prix catégorie femme et un prix catégorie homme)

Les prix sont décernés par les partenaires, ils sont soit monétaires, soit en nature.

7. La remise des TROPHEES "Réussir en Seine-Saint-Denis" 2022

La date de la cérémonie de remise des prix a lieu lors du forum « Réussir en Seine-Saint-Denis » qui se déroulera fin d'année 2022 à la CCI Seine-Saint-Denis.

8. Autres conditions

Les entreprises primées s'engagent à être associées à la communication des organisateurs et de leurs partenaires sponsors.

L'acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement. Les droits d'accès au concours sont gratuits.

Les organisateurs s'engagent à assurer la confidentialité des informations financières, techniques et commerciales recueillies lors de l'instruction des dossiers.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un report ou d'une annulation éventuelle du concours TROPHEES "Réussir en Seine-Saint-Denis" 2022, en tout ou partie, pour des raisons indépendantes de sa volonté.

9. Contacts

CCI Seine-Saint-Denis - Service Création/Jeune Entreprise

191 avenue Paul Vaillant Couturier - 93005 Bobigny Cedex

Charlotte GAUTHIER BOMA

Tél : 06 98 79 78 46

Mail : cgauthier@cci-paris-idf.fr

Nathalie LAFARGUE KANDJI

Tél : 07 62 04 22 98

Mail : nkandji@cci-paris-idf.fr